

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

11

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 07/09/2018

L'an deux mille dix huit, le sept septembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	GOURINCHAS David	LIGER Isabelle
ALLAIN Daniel	BOURBON Noëlle Marie	DUPOUX Chantal
RAT Michel	MOUSSEAU Christiane	MONMOULINET Michel
BASSOULET Nathalie	MOREAU Vincent	

Étaient absents et excusés : PRESCHEZ Marie-Claude, VILLARS Isabelle, SANSONNET Sébastien

3 Procurations : de PRESCHEZ Marie-Claude à PORTE Jean-Pierre ; de VILLARS Isabelle à LIGER Isabelle ; de SANSONNET Sébastien à MONMOULINET Michel.

10 présents jusqu'à la 4° délibération puis 11 présents à partir de la 5° délibération : Michel RAT arrivé en retard.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Daniel ALLAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1° Délibération : Don à la commune
 - 2° Délibération : Nomination du délégué à la protection des données
 - 3° Délibération : Partenariat entre "Dordogne Habitat et la Commune"
 - 4° Délibération : Dommages immobiliers
 - 5° Délibération : Demande d'un Fonds de Concours
 - 6° Délibération : Création et suppression de postes
 - 7° Délibération : Virements de crédits du Fonctionnement à l'Investissement
- Cabinet médical (suite)
 - Distribution d'un Bulletin d'information
 - Projet de concertation avec les communes voisines sur le devenir de notre territoire
 - Service civique : finalisation du projet avec le Football Club de Javerlhac
 - PNRPL : rénovation énergétique
 - Entretien du stade de football
 - Don de mobilier scolaire
 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

→ **Fixation de 2 loyers pour l'Opticienne et la Gestalt-thérapeute de la maison médicale**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 07 Juillet 2018 : → adoption du PV à l'unanimité.

1. Délibération : Don à la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club "Val du Bandiat" a décidé de faire un Don à la commune de 500,00 € (cinq cent Euros) comme participation à l'acquisition de chaises pour la salle municipale de la Garenne que les membres de l'association utilisent régulièrement.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** à l'unanimité ce don de la part du Club "Val du Bandiat" d'un montant de 500,00 € et charge Monsieur le Maire de l'imputer au budget communal 2018.

2. Délibération : Nomination du délégué à la protection des données :

Monsieur le Maire **RAPPELLE** :

QUE le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

QUE ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

QUE la délibération de l'ATD24 du 26 février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

PROPOSE au Conseil Municipal :

- de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données ;
- de charger Monsieur le maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL
- d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la possibilité offerte par l'ATD24.

Le Conseil Municipal,

- Article 1 : **DESIGNE** l'ATD24 délégué mutualisé à la protection des données

- Article 2 : **DONNE** délégation à Monsieur le maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, dont la signature de la convention avec l'ATD24.

VOTE : 13 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

3. Délibération : Partenariat entre "Dordogne Habitat et la Commune" :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Partenariat entre "Dordogne Habitat et la Commune" pour la construction de logements sociaux (et donc locatifs) sur des terrains communaux sis "Le Bourg" présente commune.

Considérant l'évolution démographique de la Commune et la forte demande de logements sociaux,

Considérant que la Commune est propriétaire de terrains cadastrés section AE numéros 68p et 71

Considérant que ces terrains peuvent recevoir de futures constructions

Considérant la qualité des opérations réalisées dans le canton et sur la Commune par DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de la Dordogne

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE** par 13 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- de **DEMANDER** à DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de la Dordogne d'assurer la maîtrise d'ouvrage de logements sociaux sur les terrains cadastrés section AE n° 68p et 71 sis "Le Bourg" 24300 Javerlhac et La Chapelle Saint Robert, propriété de la Commune.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires à cette intervention.

4. Délibération : Dommages immobiliers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite d'un violent orage sur la commune le week-end du 09 au 11 juin 2018, son bureau a été inondé (dalles de plafond et laine de verre endommagées).

Aussi un devis a été transmis à l'assurance Groupama pour un montant de 655,20 € TTC, établi par l'entreprise MALAVERGNE Frédéric. L'assurance a accepté ledit devis et nous a adressé pour règlement première indemnité sinistre dégât des eaux - dommages immobiliers- un chèque d'un montant de 491,40 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces faits et documents, et après délibération **DECIDE** par 13 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention.

- d'**accepter** ledit règlement d'un montant de 491,40€ et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir l'encaisser sur le budget 2018 pour participation à la rénovation de ce bureau.

2)

5. Délibération : Demande d'un Fonds de Concours :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais et notamment les dispositions incluant la Commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert a procédé à la "Transformation d'un bâtiment communal en maison médicale" et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Périgord Nontronnais du fait que l'opération est totalement réalisée à ce jour,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Périgord Nontronnais en vue de participer au financement de la "Transformation d'un bâtiment communal en maison médicale", à hauteur de 40 434,20 Euros. **VOTE** : 14 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

6. Délibération : Création et suppression de postes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 18 Juillet 2017,

Vu la saisine faite au comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1° classe pour une durée de 35 h00. Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- *Fonctions polyvalentes : entretien des chemins et des routes communales – salubrité – conduite de véhicules et divers tâches techniques.*

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux pour une durée de 35 h00 à compter du 07/09/2018, qui occupe actuellement un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe. Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 07/09/2018 afin d'intégrer la création demandée suite à l'avis favorable du CTP et de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2° classe pour une durée de 35 h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité :

- La suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2° classe d'une durée de 35 h00 et son remplacement par un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1° classe de 35 h00 hebdomadaire au motif "avancement de grade".

- **Les présentes modifications du tableau des effectifs prennent effet à compter du 07 Septembre 2018.**

Grades	Effectif	Durée hebdo	Fonction	Cadres d'emplois des Fonctionnaires
Adj. Adm. Terr. Ppal 1° cl	1	35	Secrét. Mairie	Adjts Administ territoriaux
Adj. Adm. Terr. Ppal 1° cl	1	35	Enc.requ.tech.part	Adjts Administ territoriaux
Adj. Adm. Terr. Ppal 2° cl	1	35	Secr.assuj.obl.part	Adjts Administ territoriaux
Agt Sp Ppal 1° cl Ec Mat	1	31	Petite Enfance	Agts territ spécial Ecoles matern
Agt Sp Ppal 2° cl Ec Mat	1	34.10	" en disponibilité "	Agts territ spécial Ecoles matern
Adj. Tech. Terr. Ppal 1° cl	1	35	Polyv resto techn	Adjts Techniq territoriaux
Adj. Tech. Terr. Ppal 1° cl	1	29.20	Ecoles	Adjts Techniq territoriaux
Adj. Tech. Terr. Ppal 1° cl	1	35	Polyv.Entret.	Adjts Techniq territoriaux
Adj. Tech. Terr. Ppal 2° cl	1	35	Polyv.entr techn	Adjts Techniq territoriaux
Adj. Tech. Terr. Ppal 2° cl	1	35	Polyv.Entret.	Adjts Techniq territoriaux
Adj. Tech. Terr.	1	35	Restaur. Ménage	Adjts Techniq territoriaux

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

VOTE : 14 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

7. Délibération : Virements de crédits du Fonctionnement à l'Investissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires en Investissement par des virements de crédits en Fonctionnement et Investissement suite à l'acquisition d'un piano de cuisson pour la salle municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de crédits supplémentaires et virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR en DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
023	023	/	Virement à la Section d'Investissement	500,00
CREDITS A REDUIRE en DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
011	615221	/	Bâtiments publics	-500,00

COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2188	10006	Autres immobilisations corporelles	500,00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI	Virement de la section de Fonctionnement	500,00

8. Délibération : Fixation des 2 loyers pour l'Opticienne et la Gestalt-thérapeute :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une Opticienne ainsi qu'une Gestalt-thérapeute avaient demandé à s'installer au sein de la maison médicale une ou deux demies journées par semaine. Aussi il propose au Conseil Municipal un loyer mensuel de 50,00 € pour l'année 2018 et ce à compter du 01 octobre pour la Gestalt-thérapeute et du 01 décembre pour l'Opticienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 14 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

de FIXER le montant mensuel du loyer comme suit (suite à l'occupation d'un local de la maison médicale les lundis après-midis et vendredis matins pour l'Opticienne et les mardis matins pour la Gestalt-thérapeute) :

→ à la Gestalt-thérapeute : 50,00 € au **01 octobre 2018**

→ à l'Opticienne : 50,00 € au **01 décembre 2018**

Il charge Monsieur le Maire de signer une convention avec elles.

➤ **Cabinet médical (suite)**

Semaine 36 rencontre avec le Docteur espagnol Rosé Maria DE PABLOS MARTINS (il exerce à Valence en Espagne) et sa famille, Monsieur le Maire a passé la semaine avec eux. Le médecin est enchanté par la maison médicale en particulier et de l'accueil en général.

Nous devons remercier Madame Lise LIZARD, Pharmacienne, car c'est elle qui a eu les premiers contacts avec ce Docteur sur internet.

Le Conseil de l'Ordre de Périgueux l'a reçu lundi après-midi et transmettra son dossier dès qu'il sera complet à Paris pour examen puis retour sera fait à Périgueux (environ un bon mois d'attente). le Conseil Municipal sera averti immédiatement de leur décision par le Maire. Cependant restons prudents dit le Maire.

Par ailleurs il y a eu des contacts chaleureux avec les Docteurs :

- Eva EYZAGUIRRE : Piégut-Pluviers (d'origine péruvienne) se propose de l'aider pour les papiers administratifs,

- José ORTEGA : Marthon, lui propose de venir 3 semaines se former avec lui,

- Benoît CHEPEAU : Piégut-Pluviers et Jean-Marie FAROUDJA : Saint Pardoux La Rivière.

Il va falloir réfléchir sérieusement au futur.

- Les patients vont-ils revenir ?

- Nontron va perdre 1 voir peut-être 2 médecins, pourquoi ne pas partager des médecins entre communes ??

Un grand merci à la famille SANSARLAT qui a accueilli, remarquablement, cette famille espagnole.

- Nathalie BASSOULET dit qu'il faudra informer la population lors d'une réunion publique à sa prise de fonction.

Distribution de la maison médicale :

Docteur = 05.53.60.74.94

Infirmiers = PUYTORAC Marielle 06.22.24.00.36

et LEVEQUE Patrick 05.45.70.29.46

Ostéopathe = CIANNAMEA Michaël 05.53.52.06.56

Les mardis après-midi sur rendez-vous

et à compter du 01 janvier 2019 un **Masseur Kinésithérapeute**.

Opticienne diplômée = THOS Florence 06.22.29.77.65

Lundi 15h-19h une semaine, vendredi 9h30-12h30 l'autre semaine sur rendez-vous

Gestalt-thérapeute = MICMACHER Emanuèle 06.63.12.92.69

Mardi 8h00-12h00, sur rendez-vous

Monsieur le Maire dit qu'il a été dupé par le Dr DUDAU, le Conseil lui répond qu'ils ont été dupés par lui. Par ailleurs il a l'intention d'avertir le Conseil de l'Ordre ainsi que la Commune dans laquelle il a décidé de poser prochainement ses valises de ses actions malhonnêtes.

Quelles conditions la commune va-t-elle faire à ce nouveau docteur ?

- la maison BERTET (meublée) gratuite pendant un an
- le cabinet médical gratuit pendant un an
- le téléphone à voir : actuellement les lignes Fixe et Internet sont confiées à l'opérateur ORANGE mais la facture -ligne fixe- est très élevée donc le 1^{er} adjoint souhaiterait la confiée à NETCOM comme pour la mairie. Nathalie BASSOULET est frileuse et Isabelle LIGER dit qu'il faut garder la ligne chez ORANGE, bloquer les communications à l'internationale mais que cet opérateur semble plus fiable.

Le nouveau médecin serait d'accord d'engager une secrétaire, contact plus agréable pour les patients, les prises de rendez-vous.

Monsieur le Maire souhaite trouver un **Podologue**, des contacts ont été pris avec ceux de Nontron et Piégut mais ils sont trop surchargés. Il serait intéressant également de contacter un **Orthophoniste** et pourquoi pas un **Dermatologue** afin de diversifier l'équipe pluridisciplinaire.

➤ **Distribution d'un Bulletin d'informations**

Ponctuellement, il me paraît important de distribuer un bulletin d'informations pour renseigner les administrés sur les changements notoires qui s'opèrent au sein de la commune dit Monsieur le Maire.

Pour l'adressage par exemple la commission prépare le travail, fait des propositions mais à un moment il paraît logique de demander à la population son avis, voire de faire d'autres propositions, sachant qu'en dernier ressort c'est la commission qui tranchera.

Chantal DUPOUX, après un échange vif avec le maire au sujet d'un mail concernant ce bulletin, quitte soudainement la réunion.

Isabelle LIGER demande si l'on peut supprimer un paragraphe dans la partie Adressage et faire un ajout, Monsieur le Maire est ouvert à toute réflexion et le Conseil Municipal a pouvoir de décision donc les modifications seront faites.

➤ **Projet de concertation avec les communes voisines sur le devenir de notre territoire**

Un courrier a été transmis cette semaine aux communes alentours pour les inviter à une réunion le 08 octobre à 20h30 afin d'entamer, ensemble, une réflexion sur les projets que nous pourrions mener. Il nous faut inventer notre territoire de demain et former des ensembles plus forts.

➤ **Service Civique : finalisation du projet avec le Football Club de Javerlhac**

Officialisation de l'embauche d'une jeune fille par le Club de Football, elle effectuera également des heures de surveillance à la Cantine pendant les heures de repas et ce gratuitement pour la commune.

➤ **PNRPL : rénovation énergétique (informations relatives à...)**

Le Parc porte un dispositif d'accompagnement financier pour les collectivités de son territoire dans le cadre de la rénovation énergétique, elles peuvent bénéficier de cette solution de financement innovante.

En effet une prime est octroyée pour des investissements concernant des travaux de rénovation (école, mairie, salle des fêtes, logement...) ou d'éclairage, pour remplacer la chaudière de l'école, installer de nouvelles fenêtres dans une salle des fêtes ou isoler la mairie.

Cet investissement est un moyen de réduire la facture énergétique de la commune et d'augmenter le confort de ses administrés.

➤ **Entretien du stade de football**

La Communauté de Communes Périgord Nontronnais nous a restitué le stade de Javerlhac et ce en raison d'un manque de personnel pour continuer d'assurer l'entretien hebdomadaire ; de ce fait, elle nous reversera la somme équivalente aux frais d'entretien et d'électricité.

Mais la Commune ne dispose pas du matériel adéquat pour effectuer la tonte du terrain aussi il va nous falloir trouver une solution, à nos frais et certainement assez coûteuse.

➤ Don de mobilier scolaire

Monsieur le Maire adresse un grand merci au Collège de Piégut-Pluviers et donc aussi au Département pour le "don" de mobilier scolaire, Il s'agit en fait "d'un prêt à long terme". Ce mobilier n'est pas forcément adapté aux enfants de primaire car ils sont plus petits mais va tout de même trouver son utilité.

➤ Repas des Aînés le 07 octobre 2018

Cette année c'est le restaurant SANSARLAT qui a le privilège d'organiser le repas des Aînés.

Il faut que les élus responsables, notamment Marie-Noëlle, s'investissent rapidement pour le choix du menu, la décoration etc.

➤ Questions diverses

■ Le Maire :

- Il remercie chaleureusement les bénévoles du Syndicat Initiative ou plutôt "Javerlhac Découverte" pour leur présence et leur dévouement à tenir la boutique pendant la saison touristique.
- LOTO du Club des Aînés dimanche 09 septembre
- Lundi 10 septembre à 14h30 : réunion d'information gratuite et ouverte à tous, à la salle de la culture organisée par l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) concernant le "Bien vieillir" et Jeudi 20 septembre à 14h30 au complexe sportif seront organisés des *Ateliers Form'équilibre -restons debout-* ouverts à partir de 55 ans.
- La mairie a reçu un courrier des Voyages BRACHET. Il menaçait de ne plus s'arrêter aux -arrêts non signalés- (manque de panneaux C6 et A13a). Problème en parti solutionné par la pose de certains panneaux répond Nathalie BASSOULET, la mairie a la charge de leur pose pour les circuits de l'école de Javerlhac et du collège de Nontron.
- Marie Noëlle BOURBON souhaiterait que les associations participent au Forum des Associations le 29 septembre à Nontron.
- Les Mini-Pouss : les responsables ont envoyé un gentil courrier de remerciements concernant le prêt de la salle municipale et signalent que cette activité se poursuit jusqu'au 31 décembre 2018.
- Le SDE24 soutient la commune quant à l'installation d'une borne électrique pour les véhicules, ils trouvent anormal que l'opération ne se réalise pas, les 4 opérateurs présents sur le territoire ne font aucun effort.
- Jean-Luc PARLANT (TEYJAT) sollicite la commune afin de signer une *Convention de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel* avec le Pôle Emploi, pour deux semaines.
Certains élus mettent en garde le Maire. Il faut savoir tendre la main aux autres, les aider, dit Monsieur le Maire qui demande l'avis du conseil municipal et obtient majoritairement leur accord.
- La déchetterie de Javerlhac est à nouveau menacée de fermeture par le SMCTOM, son Président souhaite intervenir au début d'une réunion du Conseil Municipal afin d'expliquer le pourquoi du comment.
Michel RAT explique qu'il a fallu déjà dialoguer à plusieurs reprises avec eux, sous le dernier mandat, pour éviter cette fermeture. Le Président du SMECTOM sera invité au Conseil Municipal de novembre ou décembre.
- Projet Eolien sur les communes de Souffrignac et de Feuillade en Charente : une note explicative de synthèse dudit projet est donnée ce jour aux conseillers faisant suite à des mails du 05 courant et du 16 août expliquant succinctement l'idée avec un lien pour consulter le dossier d'enquête. il va s'en dire que le conseil devra **donner un avis** lors de la réunion du 05 octobre.
- Assemblée extraordinaire du Club de Judo le 11 septembre à 19h30. Il faut absolument qu'un ou plusieurs conseillers y assistent. Madame Nathalie BASSOULET et Monsieur Daniel ALLAIN se portent volontaires.
- Le CIAS et la CCPN font tronc commun, deux agents ont été nommés aux Ressources Humaines dont Me Nadine CHAUVET remplacée par un agent en mi-temps thérapeutique qui n'interviendra sur les communes qu'en cas d'appel de leur part.
- OCTOBRE ROSE 2018 -mois de mobilisation nationale pour le dépistage du cancer du sein- : ils ont besoin de nous tous afin de relayer l'information dans les communes. L'an dernier une centaine de communes se sont mobilisées pour l'opération "DU ROSE PLEIN LES YEUX".
- La commune a adressé un mail le 30 août à Monsieur COULOUMIE, régisseur du moulin et du pigeonnier de Javerlhac, concernant son manque d'entretien. Les agents techniques ont enlevé le lierre qui gênait la circulation.
- Le Pont de Javerlhac sur la RD 93 dans le bourg : Michel RAT résume la réunion de jeudi 06 septembre avec les services de l'Unité d'Aménagement de Nontron. Tout passe par le pont = électricité, téléphone... il contient du plomb et de l'amiante. Il va être déposé avec une grue et transporté en usine afin d'être sablé et rénové comme à l'identique et réinstallé. Donc il n'y aura plus de pont pendant les travaux, une passerelle a été exigée pour les piétons et cyclistes.

Le calendrier de l'opération :

- année 2018 : statu quo
- 02/2019 : réunion afin de connaître la marche à suivre et programmer réellement l'opération
- fin 2019 - début 2020 : enlèvement du pont pour rénovation et remise en place, cela devrait durer 2 mois.
- L'Association Clavicorde remercie Monsieur le Maire et Madame PRESCHÉZ de leur avoir fait l'honneur d'ouvrir officiellement le festival "*Automne musical à Javerlhac*" mercredi 29 août au Grand Lac.
- Le Plan Mercredi, but : il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités (communes et communautés de communes) et leurs partenaires. Il permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi aux enfants et à leur famille. (mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école). Mais cela reste du ressort de la CCPN.
- Nouvelle formation : "*Vers des pratiques zéro pesticide dans les cimetières*" à l'attention de Jacques VOISIN.

■ Michel RAT :

Chaque commune révisé son plan communal sur l'habitat. Yvan CAZEAU responsable du pôle Habitat est parti, il faisait un travail remarquable, c'est lui qui "montait" les dossiers OPAH. Il a un remplaçant qui est submergé par une montagne de dossiers en attente depuis quelques mois.

■ David GOURINCHAS :

Le nouveau tracteur est arrivé. "C'est un bijou" dit le maire et cela valorise le travail des agents.

L'assurance GROUPAMA : elle prend en charge toute panne du matériel pendant une durée de 5 ans avec Option bris.

■ Isabelle LIGER : Où en est le projet de réalisation d'un court métrage, au moyen d'un drone, avec Quentin DESAGES sur la commune ?

- C'est en attente car il souhaite que la mairie lui verse une avance avant de commencer. A ce jour il n'a pas été pris de délibération dans ce sens afin d'engager l'opération dit Monsieur le Maire.

■ Michel MONMOULINET : il avait été dit en début de mandat que la vaisselle neuve était réservée aux particuliers et que les associations utiliseraient l'ancienne vaisselle. Alors pourquoi le Club de Football a eu la vaisselle neuve, ils devraient normalement régler 30 € ? Une discussion s'installe sur l'utilisation régulière de la salle par les associations... Si les associations utilisent la salle municipale aussi souvent cela prouve qu'elles sont vivantes et que la vie associative fonctionne dans cette commune dit le Maire.

■ Daniel ALLAIN remercie Christiane MOUSSEAU pour l'avoir aidé à trier la vaisselle louée à des particuliers en août et estime que le coût de location demandé pour la vaisselle, au vu du temps passé pour la trier, n'est pas assez élevé. Certains élus ne sont pas d'accord pour augmenter le prix.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le vendredi 05 octobre 2018.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.

Le 11 Septembre 2018

Le Maire,

Le Secrétaire,